

Liberté Égalité Fraternité

# LE LIVRET DE PARCOURS INCLUSIF - « LPI » PREMIERE CONNEXION- PROCEDURE



# LPI – Modalités de première connexion

A partir du 31 janvier 2022, « l'application du livret de parcours inclusif » est accessible à tous les professeurs, directeurs d'école et chefs d'établissement.

Ce document a pour objectif de vous accompagner dans la prise en main de cet outil lors de votre première connexion.

Une page spécifique sur EDUSCOL est consacrée au LPI : <a href="https://eduscol.education.fr/2506/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi">https://eduscol.education.fr/2506/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi</a>

Vous y trouverez des informations ainsi que des guides et fiches métiers

Cette première version du livret de parcours inclusif comprend :

- > une interconnexion avec les bases élèves, simplifiant ainsi le renseignement du livret ;
- une base de données d'aménagements et d'adaptation pédagogiques ;
- ➤ le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ;
- ➤ le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ;
- ➤ le GEVA-Sco 1<sup>re</sup> demande ;
- ➤ le document de mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS).



#### Vérification de l'accès au LPI

Connectez vous à votre portail Aréna académique et saisissez votre login et votre mot de

passe:

NB: Il convient de vérifier la validité de votre mot de passe académique avant la première connexion



- A gauche sur page d'accueil du portail Aréna
  - → Cliquez sur la rubrique « Autres »
  - → Sur la section Ecole Inclusive cliquez sur « LPI Livret de parcours inclusif »





#### Authentification renforcée

➤ Un message pour une authentification renforcée s'affiche :



> Un email avec un lien d'initialisation du mot de passe LPI est envoyé sur votre adresse

académique



Sécurisation LPI

Ce lien est valable 48 heures

Pour accéder de manière sécurisée à LPI, vous devez disposer d'un second mot de passe, différent de votre mot de passe académique. Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous afin d'initialiser ce mot de passe.

https://qt-tid-vipweb02.identite.hp.in.phm.education.gouv.fr/auth/realms/lpi/login-actions/action-

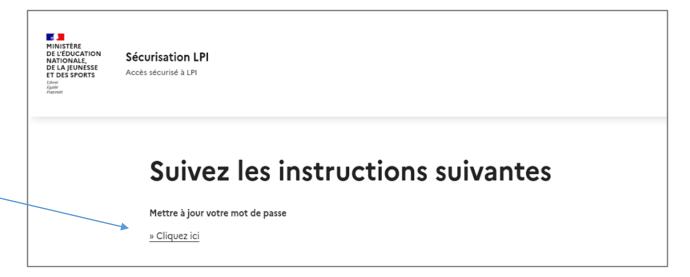
token?key=eyJhbGciOiJIUzI1NiIsInR5cClgOiAiSldUliwia2lkliA6lCl4OWVIY2YzMi1mMjcwLTQ

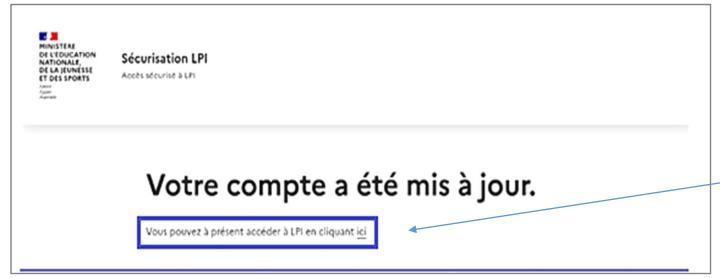


## Authentification renforcée – création du mot de passe

> Suivre les instructions

➤ Cliquer sur le lien





➤ Une fois le mot de passe initialisé, cliquer sur le lien pour vous connecter au LPI



# Vérification de la première connexion à l'application LPI

Vous accédez alors au LPI et devez saisir votre mot de passe LPI pour vous authentifier



➤ La page d'accueil du LPI s'affiche





#### Déconnexion

Pour se déconnecter en toute sécurité, l'utilisateur doit obligatoirement cliquer sur le bouton de déconnexion en haut à droite sur toutes les pages.



- ➤ Un pop-in pour confirmation s'affiche
- Cliquer sur « Se déconnecter » pour quitter l'application



Pour garantir la confidentialité des données de l'élève., il est indispensable de fermer directement la fenêtre de l'application en cliquant sur le bouton de déconnexion de manière à terminer la session en cours.



#### Vérification de la reconnexion à l'application LPI

Connectez-vous sur le portail Aréna



• Cliquer sur le lien « LPI – Livret de parcours inclusif » pour accéder à l'application.





### Vérification de la reconnexion à l'application LPI

> Vous serez directement redirigé sur la page d'authentification du LPI



> Saisissez votre mot de passe LPI et vous serez directement connecté à la page d'accueil de

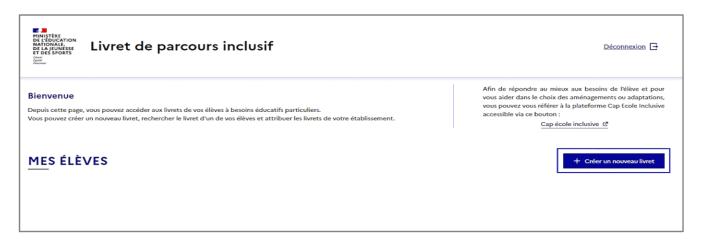
l'application





## Vérification du périmètre utilisateur – Rechercher un élève

Sur la page d'accueil du LPI, cliquer sur « Créer un nouveau livret »

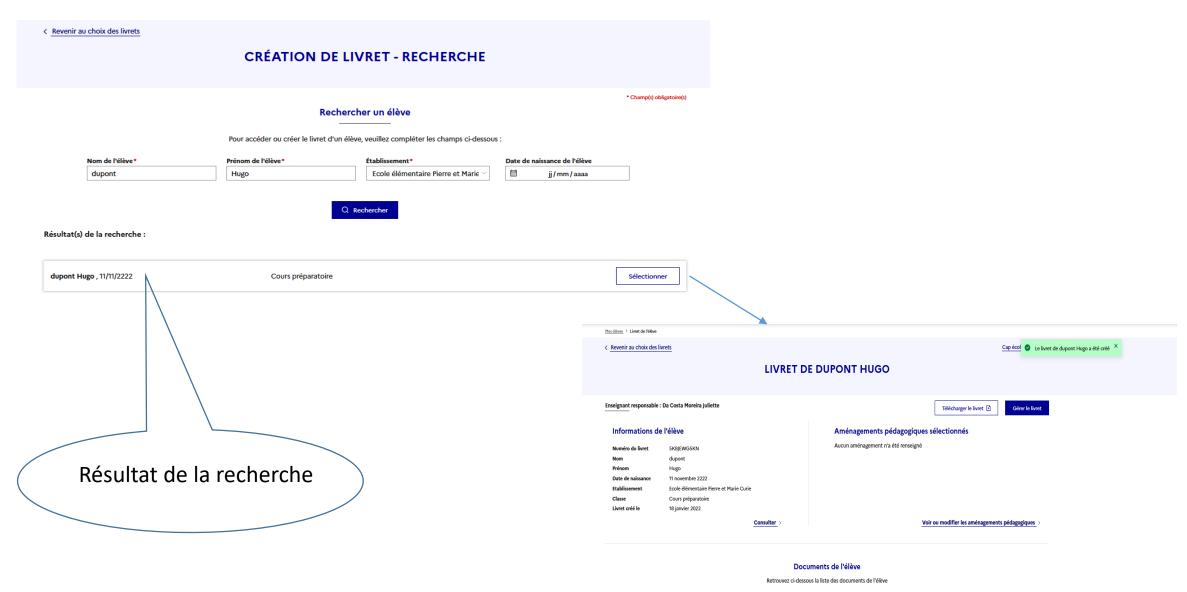


• Recherchez un élève de votre établissement en saisissant son nom, prénom et son établissement





# Vérification du périmètre utilisateur – Création du livret





#### En cas de difficultés

Toutes difficultés techniques (connexion, messagerie) ou métiers (fonctionnelles, demandes d'évolutions) sont à remonter à votre service d'assistance informatique académique.

En cas de besoin, celui-ci s'adressa à l'assistance nationale, assurée par le service de la Diffusion de Nancy-Metz, afin de vous apporter une réponse dans les meilleurs délais.





# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté Égalité Fraternité

MERCI

